



CENTRE DE FORMATION
DE L'ARTISANAT



Déclarer ses charges sociales

Objectif général

Apprendre à établir ses déclarations de charges sociales

Compétences acquises

- Comprendre et appliquer les différents taux
- Etablir la déclaration sociale

Pour qui

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

Tél. 25 01 73 / fc@cma.nc

Contenu de la formation

Partie théorique

- Définir les bases de calcul :
 - L'assiette des cotisations et contributions
 - Les plafonds
- Etablir les déclarations des charges sociales
 - Les charges recouvrées par la CAFAT : la Déclaration Nominative Trimestrielle
 - La retraite complémentaire obligatoire : la déclaration Humanis
- Verser les cotisations :
 - Le délai
 - Les modalités de paiement
 - Le service contentieux

Partie pratique

- Réalisation de déclarations de charges sociales à partir de cas concrets

Modalités pédagogiques

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets

Validation

- Réalisation d'exercices pratiques
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

Lieux

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié


Prérequis

Savoir calculer des pourcentages
Réaliser les fiches de paie

 7 heures – 1 jour

 7 h 30 / 15 h 30

 5 à 10 stagiaires

 16 100 XPF *
23 000 XPF

**Prix pour le chef d'entreprise artisanale*

Formateur

Professionnel expérimenté, diplômé dans le domaine de la gestion d'entreprise et des RH.